

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3904)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 55

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 17 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En banalisant le divorce, au prétexte de suivre une tendance sociale, le ministère de la justice encourage une situation de fait qui pose d'énormes problèmes à notre pays.